

GURCY-LE-CHATEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2020

L'an deux mil vingt le cinq juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

MM AMONEAU Claude, APPERT Viviane, BARTHE Christiane, BRABANT Laurence, CHENE Christine, HASSINE Fabienne, LAMEILLE Roger-Luc, LARGEAU Adrien, MARBRIER BACHOU Aurélie, PROTIN Jean-Luc, VILLIERS Nadine, VOGEL Philippe.

Était représenté :

GARREAU Vincent

Était Absent :

BESIGOT Mickaël

Formant la majorité des membres en exercice

Madame CHENE Christine a été élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2020-24 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Madame Le Maire rappelle que le vote des taux d'imposition est nécessaire à l'établissement du Budget Primitif pour l'année 2020 et reprend l'historique de ces taux et de l'assiette depuis les deux dernières années.

La commission BUDGET-FINANCES s'étant réunie à ce sujet, propose de ne pas augmenter les taux actuels en rappelant que c'était un engagement de campagne électorale, que la capacité de financement de la commune reste suffisante pour ne pas peser sur les habitants déjà impactés par la crise sanitaire et l'augmentation du tarif de l'eau lié au transfert de compétence EAU au S2E77.

Délibération :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivant, L.2312-1 et suivants, L.2331-3

VU le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU la loi de finances annuelles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représenté,

FIXE les taux des 4 taxes de la manière suivante :

TAXES	2019	2020	Bases	Produits
Taxe d'habitation	14,50	14,50	-	-
Taxe foncière bâtie	14,00	14,00	531 800	74 452
Taxe foncière non bâti	42,51	42,51	34 600	14 708
CFE	19,41	19,41	31 000	6 017
TOTAL				95 177

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus

DELIBERATION 2020-25 : VOTE DES SUBVENTIONS 2020

Madame Le Maire rappelle au Conseil les critères de sélection validés par la commission BUDGET-FINANCES concernant les dossiers retenus pour l'octroi de subventions municipales, à savoir une demande accompagnée du bilan financier, du budget prévisionnel et du RIB de l'association.

Un conseiller demande si les associations connaissent ces critères, Madame Le Maire confirme en expliquant que ces critères sont les mêmes pour l'ensemble des communes sollicitées.

Un conseiller demande si les gurgyssois ont un tarif préférentiel dans les associations subventionnées par la commune. Les conseillers utilisant les services de certaines de ces associations expliquent que non.

Un conseiller propose pour fixer le montant de ces subventions une base de subvention identique pour chaque association retenue, additionnée d'une somme forfaitaire par adhérent de la commune. Le Conseil retient cette proposition.

Délibération :

VU la demande de subvention des associations reçue en mairie,

VU la présentation au Conseil Municipal des dossiers de demande de subvention,

Considérant qu'il est nécessaire que la commune verse une subvention aux associations dans le besoin afin de donner une aide aux actions menées par les associations,

Considérant que certains dossiers sont complets à savoir : le bilan financier, le projet financier futur, la demande de subvention écrite et un RIB,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représenté,

DECIDE d'attribuer le vote des subventions comme suit :

La Croix Rouge	: 100€
Nangis Natation	: 90€
Tennis de table de Nangis	: 30€
Les Resto du Cœur	: 100€
Association l'Hêtre et Lavois	: 80€
Association des JSP Donnemarie Dontilly	: 30€
Ecole de Musique de Nangis	: 80€
Nangis Handball	: 60€
Judo Club Nangis	: 50€
Tennis club de Nangis	: 60 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus

DELIBERATION 2020-26 : NOUVEAU REGLEMENT ASSAINISSEMENT

Madame Le Maire rappelle au Conseil que l'ancien règlement Assainissement était commun à celui du service EAU et que le transfert de cette compétence au S2E77 depuis le premier janvier 2020 implique la mise en place d'un règlement propre au service Assainissement.

Madame Le Maire fait lecture du projet de règlement établi.

Un conseiller propose une modification dans l'article 29 concernant les voies de recours des usagers, incluant une obligation de recours à l'amiable avant un recours en justice. Le Conseil valide cette proposition.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Gurcy-le-Châtel n'exerce plus la compétence EAU sur la commune depuis le 1^{er} janvier 2020, et qu'il est nécessaire de créer un règlement et un contrat d'abonnement propre au service Assainissement,

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la mise en application de ce règlement joint en annexe à compter du 1 juillet 2020,

Autorise le Maire à signer les contrats d'abonnement au service assainissement joints au règlement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus

DELIBERATION 2020-27 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 LOCAUX COMMERCIAUX

Madame Le Maire présente au Conseil le compte Administratif du Budget Locaux Commerciaux et demande ensuite s'il y a des questions. Le Conseil n'en a pas. Madame Le Maire sort de la salle.

Délibération :

➤ 1°- Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane BARTHE, délibérant sur le compte administratif du budget des locaux commerciaux de l'exercice 2019 dressé par Madame VILLIERS Nadine, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
résultats reportés		25 174		37 375,06		71 049,02
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice			18 537,28	8 499,96	18 537,28	8 499,96
TOTAUX		25 174	18 537,28	45 875,02	18 537,28	45 875,02
Résultat propre de l'exercice						
Résultats de clôture		25 174		27 337,74		52 511,74
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		25 174		27 337,74		52 511,74

➤ 2°- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

➤ 3°- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : les membres présents

MM AMONEAU Claude, APPERT Viviane, BARTHE Christiane, BRABANT Laurence, CHENE Christine, HASSINE Fabienne, LAMEILLE Roger-Luc, LARGEAU Adrien, MARBRIER BACHOU Aurélie, PROTIN Jean-Luc, VILLIERS Nadine, VOGEL Philippe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres Présents.

DELIBERATION 2020-28 : VOTE DU COMPTE DE GESTION LOCAUX COMMERCIAUX 2019

Délibération :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés :

1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **déclare** que le compte de gestion du budget locaux commerciaux dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

DELIBERATION 2020-29 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX
--

Délibération :

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 du budget locaux commerciaux, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 25.174 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 37.375,06 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 0 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : 10.037,32 €

Restes à réaliser : Néant

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **27.337,74 €**

Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : **25.174,00 €**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres Présents.

DELIBERATION 2020-30 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – EAU
--

Madame Le Maire présente au Conseil le compte Administratif du Budget EAU et demande ensuite s'il y a des questions. Le Conseil n'en a pas. Madame Le Maire sort de la salle.

Délibération :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane BARTHE, délibérant sur le compte administratif du budget de l'eau de l'exercice 2019 dressé par Madame VILLIERS Nadine, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

➤ 1°- lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
résultats reportés		91 135,72		95 979,74		187 115,46
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	120 349,33	21 792,95	145 586,78	87 196,27	265 936,11	108 989,22
TOTAUX	120 349,33	112 928,67	145 586,78	183 176,01	265 936,11	296 104,68
Résultat propre de l'exercice	98 556,38		58 390,51		156 946,89	
Résultats de clôture	7 420,66			37 589,23		30 168,57
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	7 420,66			37 589,23		30 168,57

➤ 2 - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

➤ 3°- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : les membres présents :

MM AMONEAU Claude, APPERT Viviane, BARTHE Christiane, BRABANT Laurence, CHENE Christine, HASSINE Fabienne, LAMEILLE Roger-Luc, LARGEAU Adrien, MARBRIER BACHOU Aurélie, PROTIN Jean-Luc, VILLIERS Nadine, VOGEL Philippe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres Présents.

DELIBERATION 2020-31 : VOTE DU COMPTE DE GESTION EAU 2019

Délibération :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal :

1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ déclare que le compte de gestion du budget de l'eau dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

DELIBERATION 2020-32 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – ASSAINISSEMENT

Madame Le Maire présente au Conseil le compte Administratif du Budget ASSAINISSEMENT et demande ensuite s'il y a des questions. Le Conseil n'en a pas. Madame Le Maire sort de la salle.

Délibération :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane BARTHE, délibérant sur le compte administratif du budget de l'assainissement de l'exercice 2019 dressé par Madame VILLIERS Nadine, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

➤ 1°- lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
résultats reportés		202 880,70		87 105,08		289 985,78
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	58 722,68	50 813,82	53 897,18	59 854,64	112 619,86	110 668,46
TOTAUX	58 722,68	253 694,52	53 897,18	146 959,72	112 619,86	400 654,24
Résultat propre de l'exercice	7 908,86			5 957,46	1 951,4	
Résultats de clôture		194 971,84		93 062,54		288 034,38
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		194 971,84		93 062,54		288 034,38

➤ 2 - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

➤ 3°- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : les membres présents :

MM AMONEAU Claude, APPERT Viviane, BARTHE Christiane, BRABANT Laurence, CHENE Christine, HASSINE Fabienne, LAMEILLE Roger-Luc, LARGEAU Adrien, MARBRIER BACHOU Aurélie, PROTIN Jean-Luc, VILLIERS Nadine, VOGEL Philippe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres Présents.

DELIBERATION 2020-33 : VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2019

Délibération :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal :

1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ déclare que le compte de gestion du budget de l'assainissement dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

DELIBERATION 2020-34 : AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2019

Délibération :

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 du budget assainissement, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 202 880,70 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 87.105,08 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : - 7.908,86 €

Un résultat d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 5 957, 46 €

Restes à réaliser : Néant

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 93 062,54 €

Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 194 971, 84 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres Présents.

DELIBERATION 2020-35 : BUDGETS PRIMITIFS 2020 LOCAUX COMMERCIAUX ET ASSAINISSEMENT

Madame Le Maire explique au Conseil les mécanismes du budget primitif et son fonctionnement.

Concernant le budget primitif 2020 des Locaux Commerciaux :

Madame Le Maire présente le budget envisagé au Conseil et rappelle que l'exercice 2019 est déficitaire. Pour 2020, la proposition est faite de mettre en location le logement communal dit « la Maison Carrée ». Ce logement nécessite des travaux pour être loué correctement, notamment un changement des fenêtres doit être envisagé.

Un conseiller demande s'il ne serait pas plus simple de vendre ce bien. Le Conseil en débat et se pose la question du montant du loyer qui pourrait être demandé. Il a été décidé de se renseigner sur les aides de l'Etat dans le cadre de la rénovation énergétique 2020, avant de prendre une décision.

Madame Le Maire liste ensuite les autres biens communaux disponibles à la location.

Madame Le Maire explique ensuite que les fonds pour la rénovation du Bâtiment Pascal seront trop lourds pour le budget Locaux Commerciaux et qu'une demande a été faite au Trésorier d'intégrer le bien en question dans le budget Commune où les fonds nécessaires sont existants.

Un conseiller demande si la même démarche peut être entreprise pour d'autres biens. Le Conseil convient que cela peut se réfléchir.

Madame Le Maire demande si le Conseil a des questions, la réponse est non.

Concernant le budget Assainissement :

Madame Le Maire rappelle qu'un transfert de compétence de l'assainissement est prévu en 2026 et présente le budget envisagé au Conseil Municipal.

Madame Le Maire demande si le Conseil a des questions, la réponse est non.

Délibération :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés les budgets primitifs 2020 des locaux commerciaux de l'assainissement et qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à :

LOCAUX COMMERCIAUX

Fonctionnement : 37 337.74 €

Investissement : 25 974.00 €

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 153 905.81 €

Investissement : 260 420.17 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres Présents.

QUESTIONS DIVERSES :

Bulletin communal

Madame Le Maire informe le Conseil que le bulletin municipal a été distribué sur l'ensemble de la commune le jeudi 4 juin.

Communication avec les administrés

Madame Le Maire informe le Conseil que l'application PanneauPocket est opérationnelle.

Un conseiller demande si la mairie est informée du nombre de téléchargements et de vues, Madame Le Maire le confirme.

Le conseil convient que c'est un atout pour communiquer avec les administrés mais qu'il faut rester attentif aux personnes n'ayant pas de smartphone.

Ecole

Madame Le Premier Adjoint récapitule les différentes décisions prises par le RPI pour l'accueil des élèves durant le mois de juin :

Le lundi 8 juin, l'école de Villeneuve les Bordes accueille 19 enfants répartis sur 2 classes.

Le lundi 15 juin, l'accueil est ouvert à tous les enfants dont les parents le souhaitent sur le principe de l'alternance.

Les conditions d'accueil au 22 juin ne sont pas encore fixées.

Epicierie Solidaire

La commission ANIMATION a été sollicitée pour un projet d'épicerie associative qui permettrait aux producteurs locaux de vendre leur production directement aux consommateurs adhérents. Cette association cherche un local pour permettre ces échanges, la Mairie propose le local « Imprimerie ».

La commission ANIMATION relève les limites liées au fonctionnement de l'association, notamment l'accès aux personnes âgées. Les commandes et paiements se faisant uniquement par internet, l'adhésion impliquant 3h de temps personnel par mois pour participer à l'action de l'association. Le Conseil en convient et propose d'étudier à nouveau ce partenariat et de s'assurer que les réserves émises par le Conseil pourront être mises en application.

La commission ANIMATION décide de se réunir une nouvelle fois à ce sujet.

Madame Le Maire demande si le Conseil a d'autres questions à poser, le Conseil répond par la négative.

La séance est levée à 23 heures 12.

SIGNATURES	
Madame VILLIERS Nadine	
Madame BARTHE Christiane	
Madame CHENE Christine	
Monsieur PROTIN Jean-Luc	
Monsieur AMONEAU Claude	
Monsieur GARREAU Vincent	Représenté par Monsieur LAMEILLE
Madame APPERT Viviane	
Madame MARBRIER BACHOU Aurélie	
Monsieur BESIGOT Mickaël	Absent
Madame HASSINE Fabienne	
Monsieur LARGEAU Adrien	
Monsieur VOGEL Philippe	
Monsieur LAMEILLE Roger-Luc	
Madame BRABANT Laurence	

N°		OBJET DES DELIBERATIONS
Année	Ordre	
2020	24	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020
2020	25	VOTE DES SUBVENTIONS 2020
2020	26	NOUVEAU REGLEMENT ASSAINISSEMENT
2020	27	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 LOCAUX COMMERCIAUX
2020	28	VOTE DU COMPTE DE GESTION LOCAUX COMMERCIAUX
2020	29	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET LOCAUX
2020	30	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – EAU
2020	31	VOTE DU COMPTE DE GESTION EAU 2019
2020	32	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – ASSAINISSEMENT
2020	33	VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2019
2020	34	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 ASSAINISSEMENT

